

Etablissement public du Ministère chargé  
du développement durable

SG-SRHF/GJ-MGC

Publié le

27 MAI 2019

Sur le site internet de l'Agence

## Note de service NS 2019 – 029 Décision de délégation de signature

Vu :

- la décision NS 2018-011 en date du 22 novembre 2018 relative à l'organisation générale des services de l'agence de l'eau Artois-Picardie ;
- la décision NS 2019-022 en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 de délégation de signature à l'agence de l'eau Artois-Picardie ;

**Le Directeur Général décide :**

### ARTICLE PREMIER :

Pendant mes congés du 15 au 26 juillet 2019, la délégation en cas d'absence ou d'empêchement prévue par l'article 1<sup>er</sup> de la décision NS 2019-022 est donnée à :

- Monsieur Arnaud DOLLET, directeur délégué connaissance planification programme, pour la période du 15 au 21 juillet 2019 ;
- Monsieur Vincent VALIN, directeur des interventions, pour la période du 22 au 29 juillet 2019.

### ARTICLE DEUXIEME :

La présente décision sera publiée sur le site intranet de l'agence.  
Elle entrera en vigueur dès sa publication.

### ARTICLE TROISIEME :

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois après du tribunal administratif de Lille, à compter de sa date de publication.

DOUAI, le 24 MAI 2019

LE DIRECTEUR GENERAL  
DE L'AGENCE

  
Bertrand GALTIER